

DELIBERATION n° 2FI / 2015

OBJET : Budget rectificatif 1

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 26 mai 2015

- Vu le Code de l'Education, article R719-51 à R719-112
- Vu le Décret 2013-756 du 19 mars 2013,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance,
- Considérant que 23 membres étaient présents ou représentés sur les 29 composant le conseil : le quorum est atteint,

- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - 23 voix favorables
 - 0 voix défavorable
 - 0 membre ne prenant pas part au vote
 - 0 abstention

Le Conseil d'Administration :

Adopte à l'unanimité dans le cadre du Budget rectificatif n° 1, **la revalorisation du plafond des emplois et de la masse salariale selon le tableau ci-dessous :**

EMPLOIS & BUDGET MASSE SALARIALE	BR1 2015
Plafond des Emplois financés par l'Etat	1 010,00
Plafond des Emplois financés sur Ressources Propres	163,74
Plafond des Emplois de l'Université (ETPT)	1 173,74
Plafond masse salariale financée par l'Etat	69 130 724,50
Masse salariale sur Ressources Propres	7 822 078,50
Enveloppe Masse Salariale de l'Université (hors DND) *	76 952 803,00
Dépenses Non Décaissables (DND)	1 001 636,00
Enveloppe Masse Salariale de l'Université (avec DND)*	77 954 439,00

* Notification Etat au 27/04/2015 : 13 emplois titulaires -2,5 arrondi à 3

Toulouse, le 27 mai 2015
Le Président de l'Université,



Bruno SIRE